



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont-de-Marsan, le

06 DEC. 2017

Service Police de l'Eau et Milieux
Aquatiques

Affaire suivie par : Hervé LAFAURIE

Tél : 05 58 51 30 53

Mél : ddtm-spema@landes.gouv.fr

Monsieur le président,

Par courrier en date du 24 octobre 2017, vous m'avez interrogé d'une part sur le traitement des eaux pluviales de l'aire de stationnement des poids lourds et d'autre part sur le traitement des pollutions de la nouvelle aire de service (Total Access) situées à Castets.

S'agissant de l'aire de stationnement des poids lourds, les services de la DDTM procéderont à une enquête administrative pour s'assurer de la conformité de cette situation au regard de la réglementation loi sur l'eau

S'agissant de l'aire de services (station services « Total Access»), votre demande sera examinée par les services de l'unité départementale de la DREAL.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Yves MATHIS

Monsieur le président Fédération
SEPANSO Landes

1581 route de Cazordite

40300 Cagnotte